

REPUBLIQUE-POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-174 du 21 Mai 1982

portant Approbation des Budgets
Primitifs Exercice 1982 de la
Province et des District du
Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 août 1964 fixant la liste des taxes
Provinciales leur code d'assiette et de perception et leurs
taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MP/AEP du 10 janvier 1966 portant codi-
fication des Impôts Directs et Indirects et les textes qui
l'ont modifiée ;
- VU la Loi organique N° 81-009 du 10 octobre 1981 portant
création, organisation, attributions et fonctionnement des
Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exé-
cutifs ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 février 1974 fixant les attributions
et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de
District et déterminant les services directement placés sous
leur autorité ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et
dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 82-002 du 10 février 1982 portant Loi de Finances
pour la Gestion 1982 ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 mai
1982 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice
1982 de la Province du Borgou et de ses Districts, arrêtés en
recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à
l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 21 Mai 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CCdu PRPB 4 ANR 4 CPC 4 PG/PPC 2 MF 15 MISP
et DAFA 6 Ministères 20 SGG 4 SPD 2 DB-DCF 10 Solde-Trésor-DI 15
DAFA/MF 2 - Province et Districts 16 DAT 2 IGE 4 DPE-DLC-INSAB-
BCP 8 DCCT - Gde Chanc. 2 BN 2 JORPB 1.-

PROVINCE DU BORGOU.

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS NEUF CENT
ONZE MILLE CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 47 911 186

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT SOI-
XANTE DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 2 670 472

TOTAL 50 581 658

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS NEUF CENT
ONZE MILLE CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 47 911 186

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT SOI-
XANTE DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 2 670 472

TOTAL 50 581 658

DISTRICT URBAIN DE PARAKOU

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DEUX MILLIONS CINQ
CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT
DIX FRANCS 82 574 590

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS NEUF CENT QUA-
TORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE NEUF FRANCS 5 914 559

TOTAL 88 489 149

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DEUX MILLIONS CINQ
CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT
DIX FRANCS 82 574 590

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS NEUF CENT QUA-
TORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE NEUF FRANCS 5 914 559

TOTAL 88 489 149

DISTRICT RURAL DE GOGOUNOU

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUARANTE MILLE
CENT QUATRE FRANCS 14 040 104

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQ MILLE SEPT
CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS 505 792

TOTAL 14 545 896

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUATORZE MILLIONS QUARANTE MILLE CENT QUATRE FRANCS	14 040 104
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS	505 792
TOTAL	<u>14 545 896</u>

DISTRICT RURAL DE BANIKOARA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SEPT FRANCS	29 964 457
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN FRANCS	1 379 551
TOTAL	<u>31 344 008</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SEPT FRANCS	29 964 457
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT SOI- XANTE DIX NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN FRANCS..	1 379 551
TOTAL	<u>31 344 008</u>

DISTRICT RURAL DE KARIMAMA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : ONZE MILLIONS TROIS CENT VINGT SIX MILLE SIX CENT TRENTE CINQ FRANCS	11 326 635
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS CENT VINGT NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ FRANCS	329 555
TOTAL	11 656 190

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : ONZE MILLIONS TROIS CENT VINGT SIX MILLE SIX CENT TRENTE CINQ FRANCS	11 326 635
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS CENT VINGT NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ FRANCS	329 555
TOTAL	<u>11 656 190</u>

DISTRICT RURAL DE MALANVILLE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS	23 076 781
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE CENT DEUX MILLE QUINZE FRANCS	402 015
TOTAL	<u>23 478 796</u>

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS SOIXANTE
SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS 23 076 781

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT DEUX MILLE
QUINZE FRANCS 402 015

TOTAL 23 478 796
=====

DISTRICT RURAL DE PERERE

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CENT NEUF MILLE 14 109 955
NEUF CENT CINQUANTE CINQ FRANCS

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT CINQUANTE DEUX
MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS 652 086

TOTAL 14 762 041
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CENT NEUF 14 109 955
MILLE NEUF CENT CINQUANTE CINQ FRANCS

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT CINQUANTE DEUX 652 086
MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS.....

TOTAL 14 762 041
=====

DISTRICT RURAL DE N'DALI

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS CINQ CENT SEIZE 13 516 742
MILLE SEPT CENT QUARANTE DEUX FRANCS

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT QUARANTE HUIT 948 821
MILLE HUIT CENT VINGT ET UN FRANCS

TOTAL 14 465 563
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS CINQ CENT SEIZE 13 516 742
MILLE SEPT CENT QUARANTE DEUX FRANCS

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT QUARANTE HUIT 948 821
MILLE HUIT CENT VINGT ET UN FRANCS

TOTAL 14 465 563
=====

.../...

DISTRICT RURAL DE NIKKI

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT DIX NEUF
MILLE DIX FRANCS 17 319 010

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT QUATRE VINGT
QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE FRANCS 494 804

TOTAL 17 813 814

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT DIX
NEUF MILLE DIX FRANCS 17 319 010

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT QUATRE VINGT
QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE FRANCS 494 804

TOTAL 17 813 814

DISTRICT RURAL DE BILBEREKE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE SIX CENTS FRANCS 21 798 600

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUARANTE QUATRE
MILLE SEPT CENT DIX HUIT FRANCS 844 718

TOTAL 22 643 318

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE SIX CENTS FRANCS 21 798 600

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUARANTE QUATRE
MILLE SEPT CENT DIX HUIT FRANCS 844 718

TOTAL 22 643 318

DISTRICT RURAL DE TCHAOUROU

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT SOI-
XANTE TREIZE MILLE CINQ CENTS FRANCS 17 273 500

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE
MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS 796 625

TOTAL 18 070 125

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
TREIZE MILLE CINQ CENTS FRANCS 17 273 500

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT CENT QUATRE VINGT
SEIZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS 796 625

TOTAL 18 070 125

DISTRICT RURAL DE KALALE

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT QUA-
TORZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX FRANCS 18 214 266

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE SEPT FRANCS 1 389 957

TOTAL 19 604 223

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT QUA-
TORZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX FRANCS 18 214 266

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE SEPT FRANCS 1 389 957

19 604 223

DISTRICT RURAL DE SINENDE

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE
NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 13 359 368

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT TRENTE ET
UN MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE FRANCS 1 231 224

TOTAL 14 590 592

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE
NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 13 359 368

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT TRENTE ET
UN MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE FRANCS 1 231 224

TOTAL 14 590 592

DISTRICT RURAL DE SEGBANA

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS TROIS CENT TROIS
MILLE DEUX CENT DIX FRANCS 13 303 210

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT
CENT SOIXANTE TROIS FRANCS 74 863

TOTAL 13 378 073

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS TROIS CENT
TROIS MILLE DEUX CENT DIX FRANCS 13 303 210

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE QUATORZE MILLE
HUIT CENT SOIXANTE TROIS FRANCS 74 863

TOTAL 13 378 073

DISTRICT RURAL DE KANDI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS CINQUANTE SEPT
MILLE SEPT CENT QUATRE FRANCS 20 057 704

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE VINGT
DEUX MILLE CINQ CENT DIX NEUF FRANCS 1 082 519

TOTAL 21 140 223

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS CINQUANTE SEPT
MILLE SEPT CENT QUATRE FRANCS 20 057 704

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE VINGT
DEUX MILLE CINQ CENT DIX NEUF FRANCS 1 082 519

TOTAL 21 140 223